



M et Mme Michel BONNARD
12 Boulevard Thermal
63100 CLERMONT FERRAND

Clermont Ferrand, le 12 janvier 2026

REFERENCES A RAPPELER IMPERATIVEMENT

JLT / NM

Affaire M. et Mme BONNARD Michel / ME DUVAL

Dossier REC-2026-000452-CMF

Madame, Monsieur,

Je vous confirme avoir pris connaissance de votre réclamation déposée le 7 janvier dernier aux services de l'Ordre, contre réceptionné ci-joint.

Je prends attache avec Maître Lionel DUVAL afin de recueillir ses observations et reviendrai vers vous ultérieurement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Jean-Louis TERRIOU
Bâtonnier

RECEPISSE DE SAISINE

RECU DE : M et Madame Michel et Monique BONNARD
demeurant 12 boulevard Thermal 63100 Clermont-Ferrand

Une saisine à l'encontre de **Maître Lionel DUVAL**

Avocat au Barreau de Clermont-Ferrand

Conformément à l'article 175 du décret n° 95-1110 du 17 octobre 1995 : « les réclamations sont soumises au Bâtonnier par toutes parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise contre récépissé ».

Reçu délivré par le secrétariat de l'Ordre des Avocats du Barreau de Clermont-Ferrand

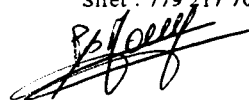
Maison de l'Avocat – 9 rue Lamartine - 63000 CLERMONT-FERRAND.

Le 7 janvier 2026

ORDRE DES AVOCATS
CABINET DU BATONNIER
Maison de l'avocat - 9, rue Lamartine
63000 CLERMONT-FERRAND

Siret : 779 217 702 00025

- copie plaignant
- copie Ordre des Avocats



Maison de l'Avocat

9, rue Lamartine 63000 Clermont-Ferrand – Standard : 04 73 37 97 00 – Messagerie : ordre@barreau-clermont.fr

www.barreau-clermont.avocat.fr  @ordreavocats63  Barreau63  barreau-de-clermont-ferrand  ordredesavocats63